

TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

(Limitation administrative du droit de propriété)

CODE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	ACTE OFFICIEL INSTITUANT LA SERVITUDE	SERVICE RESPONSABLE
A4	SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES TERRAINS RIVERAINS DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX	Articles L.211-7, L.212-2-2, L.215-4 et L.215-18 du Code de l'Environnement.	
	Jalle de Castelnaud et ses dérivations	Arrêté préfectoral du 11 janvier 2007	Association Syndicale Autorisée d'Irrigation de LOUBENS Mairie 8 Guitare 33190 LOUBENS
	ruisseau le Larreyaut	Arrêté préfectoral du 11 janvier 2007	Association Syndicale Autorisée d'Irrigation de LOUBENS Mairie 8 Guitare 33190 LOUBENS
	ruisseau le Pont d'Eysson	Arrêté préfectoral du 11 janvier 2007	Association Syndicale Autorisée d'Irrigation de LOUBENS Mairie 8 Guitare 33190 LOUBENS
	ruisseau l'Ayguebelle	Arrêté préfectoral du 11 janvier 2007	Association Syndicale Autorisée d'Irrigation de LOUBENS Mairie 8 Guitare 33190 LOUBENS
	Estey du Houguey	Arrêté préfectoral du 11 janvier 2007	Association Syndicale Autorisée d'Irrigation de LOUBENS Mairie 8 Guitare 33190 LOUBENS
	ruisseau la Jalette	Arrêté préfectoral du 11 janvier 2007	Association Syndicale Autorisée d'Irrigation de LOUBENS Mairie 8 Guitare 33190 LOUBENS
AC1	SERVITUDES DE PROTECTION DES ABORDS DES MONUMENTS HISTORIQUES	Loi du 31 décembre 1913.	
	Eglise de Moulis	MH Classé sur la liste de 1846	S.T.A.P. Architecte des Bâtiments de France 54 rue Magendie CS 41229 33081 BORDEAUX cedex
	Château Citran en totalité avec ses bâtiments agricoles (façades et toitures) son parc et les éléments qu'il contient: portails ponts et pigeonnier	M.H. inscrit le 22 février 2012	D.R.A.C. 54 rue Magendie 33074 BORDEAUX CEDEX S.T.A.P. Architecte des Bâtiments de France 54 rue Magendie CS 41229 33081 BORDEAUX cedex
EL7	SERVITUDES ATTACHEES A L'ALIGNEMENT DES VOIES NATIONALES, DEPARTEMENTALES OU COMMUNALES	Art. L.112-1 à L.112-7, R.112-1 à R.112-3 et R.141-1 du Code de la Voirie Routière	
	-RN 215 (ex CD1) traversée de Bouqueyran -RD 5 traversée de Moulis -RD 5 traversée de Bouqueyran RD 5 traversée de Poujeaux	Approuvé le 10.08.1852 Approuvé le 27.08.1878 Approuvé le 14.11.1878 Approuvé le 29.08.1878	Conseil Général de la Gironde Direction Habitat Urbanisme - S.A.P.U.P.H. 1 Esplanade charles de gaulle - CS 71223 33074 BORDEAUX CEDEX

I4	SERVITUDES RELATIVES A L'ETABLISSEMENT DES CANALISATIONS ELECTRIQUES	Art. 12 modifié de la Loi du 15 Juin 1906. Art. 298 de la Loi de finances du 13 Juillet 1925.	
	225 kV CISSAC LE MARQUIS 63 kV BRUGES CISSAC 2 63 kV CISSAC MARGAUX		RTE-Centre DI TOULOUSE - Service Concertation Environnement Tiers 82 chemin des Courses - BP 13731 31037 TOULOUSE CEDEX 01
PM1	SERVITUDES RELATIVES AUX RISQUES NATURELS PLANS DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES	Articles L 562-1 à L 569-9 du Code de l'Environnement. Décret 95-1089 du 5 octobre 1995.	
	Estuaire de la Gironde - Secteur Médoc Centre Plan de Prévention du Risque Inondation	Arrêtés préfectoraux du 16 juin 2003	D.D.T.M./S.R.G.C. Cité Administrative rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX CEDEX
PM3	SERVITUDES RELATIVES AUX RISQUES INDUSTRIELS - PLANS DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES	Articles L 515-15 à L 515-25 et D 125-29 à D 125-34 du Code de l'Environnement Décret n° 2011-208 du 24 février 2011	
	P.P.R.T. - Périmètre d'exposition aux risques délimité autour de l'Etablissement SME	Arrêté Préfectoral du 21 décembre 2010	D.R.E.A.L. Cité Administrative BP 90 - rue Jules Ferry 33090 BORDEAUX CEDEX
PT2	SERVITUDES DE PROTECTION DES CENTRES RADIO-ELECTRIQUES D'EMISSION ET DE RECEPTION CONTRE LES OBSTACLES	Art. L.54 à L.56-1 et R.21 à R.26-1 du Code des Postes et Télécommunications.	
	- Liaison hertzienne BORDEAUX - LESPARRE Tronçon Ste Hélène - Lesparre Zone spéciale de dégagement	Décret du 1er Aout 1985	T.D.F. TOULOUSE 24 chemin de la Céprière BP 63594 31035 TOULOUSE CEDEX 1
	- Liaison hertzienne BORDEAUX - LISTRAC MEDOC Tronçon Listrac Médoc-Artigues Près Bordeaux II Zone spéciale de dégagement	Décret du 6 Juillet 1990	FRANCE TELECOM - Unité Interventions Aquitaine 125 rue Robert Keller 40019 MONT DE MARSAN
PT3	SERVITUDES ATTACHEES AUX RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS.	Art. L.45-1 et L.48 du Code des Postes et Télécommunications.	
	Câble régional n°3392 G2		FRANCE TELECOM - Unité Interventions Aquitaine 125 rue Robert Keller 40019 MONT DE MARSAN
	Câble national n°291-01 Bordeaux-Lesparre		FRANCE TELECOM - Unité Interventions Aquitaine 125 rue Robert Keller 40019 MONT DE MARSAN
T1	SERVITUDES SUR LA POLICE DES CHEMINS DE FER ET DE VISIBILITE SUR LES VOIES PUBLIQUES.	Loi du 15 juillet 1845. Art. 6 du Décret du 30 Octobre 1935 modifié.	
	Ligne BORDEAUX SAINT LOUIS-POINTE DE GRAVE		Direction territoriale SNCF Réseau Aquitaine Poitou Charentes Immeuble le Spinnaker 17 rue Cabanac - CS 61926 33081 BORDEAUX CEDEX